



COLLEGE DE MEDECINE DES HOPITAUX DE PARIS 45 Quai de la Tournelle 75 005 PARIS

DOSSIER DE CANDIDATURE 2012-2013

MEDECIN RESIDENT ETRANGER DES HOPITAUX DE PARIS

Attention, peuvent postuler :

- + Les médecins de l'Union Européenne
- + Les spécialistes non européens, venant pour une qualification professionnelle uniquement hospitalière entre leur établissement d'origine et l'AP-HP, dans le cadre d'une coopération internationale, peuvent postuler en qualité de **stagiaire associé**.
- + Tout candidat non européen en cours de spécialisation ou spécialiste doit **OBLIGATOIREMENT** passer par la **sélection du DFMS ou DFMSA** :

dossier à télécharger sur le site de l'Université de Strasbourg
www-ulpmed.u-strasbg.fr, rubrique : DFMS/DFMSA
ou sur le site de l'ambassade de France de son pays d'origine.

Résidents Etrangers des Hôpitaux de Paris

Principales conditions pour un dépôt de candidature au poste de « Médecin Résident Etranger des Hôpitaux de Paris » 2012 – 2013

- Sélection sur titres et travaux hospitalo-universitaires par un jury AP-HP / CMHP, niveau interne de fin de cursus (4^{ème} année) ou jeune spécialiste diplômé, section clinique ou biologique
- Niveau de langue française (B2) exigé, indispensable pour pouvoir communiquer avec les patients et rédiger des comptes rendus
- Age requis à l'entrée en fonction de FFI : 35 ans maximum
- Double nationalité française et étrangère non admise
- Certificat **d'accueil** ou lettre d'un Chef de Service appuyant la candidature d'un hôpital de l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris
- Certificat du Chef de Service du **pays d'origine** assurant le **retour** avec fonctions hospitalières et hospitalo-universitaires

Date limite du dépôt des candidatures par courrier ou au siège du CMHP, 45 quai de la tournelle, 75 005 Paris :

15 FEVRIER 2012

Contacts :

Secretariat.cmhp@orange.fr

/ (33) 1 43 25 71 95

Majda.elkherba@sap.aphp.fr

/ (33) 1 40 27 52 89

<http://www.cmhp.asso.fr/residents/conditions.htm>

ENTREE EN FONCTION LE 2 NOVEMBRE 2012

Rémunération mensuelle brute : **1430 euros**

Gardes et astreintes en plus

Durée du stage : un an non renouvelable

En fin de stage, vous seront délivrés :

- ✚ **Appréciation de fin de stage**, demandée au Chef de Service d'accueil parisien
- ✚ **Certificat de stage (attestation de fonction)**, délivré pour chaque Médecin Résident Etranger, et signé conjointement par le Président du Collège de Médecine et par le Directeur de l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris.

**PIECES DU DOSSIER A CONSTITUER POUR
UNE CANDIDATURE AU POSTE DE MEDECIN RESIDENT ETRANGER**

**Les pièces de la liste suivante sont à adresser en
DOUBLE EXEMPLAIRE
(une COPIE de l'original + un exemplaire photocopié)**

Les copies des originaux (certifiés conformes) ainsi que leur traduction en français (et un exemplaire photocopié) doivent être envoyés au Secrétariat du Collège de Médecine des Hôpitaux de Paris.

**Date limite de dépôt :
15 FEVRIER 2012**

- 1 - LETTRE DE CANDIDATURE** indiquant vos motivations.
- 2 - FORMULAIRE** de candidature remplie et signée.
- 3 - CURRICULUM VITAE**, avec le détail et les dates de vos stages hospitaliers dans votre pays ou à l'étranger et les titres de vos publications (3 pages maximum)
- 4 - LETTRE DU CHEF DE SERVICE DES HOPITAUX DE PARIS motivée**, vous autorisant à faire un stage dans son service comme Médecin Résident Etranger des Hôpitaux de Paris et indiquant les dates d'accueil.
- 5 - LETTRE OFFICIELLE du Doyen de la Faculté de Médecine** où vous avez obtenu votre diplôme de Médecin, recommandant votre candidature.
- 6 - COPIE CERTIFIEE CONFORME PAR L'AMBASSADE DE FRANCE** des actes de scolarité de votre faculté d'origine avec les notes obtenues pendant vos études de médecine et un relevé d'étude de spécialité à jour.
- 7 - COPIE CERTIFIEE CONFORME PAR L'AMBASSADE DE FRANCE**, du diplôme de Docteur en Médecine, et éventuellement de spécialité.
- 8 - LETTRES DE RECOMMANDATION DES DIFFERENTS MAITRES** avec lesquels vous avez poursuivi vos études, dans votre pays ou à l'étranger.
- 9 - CERTIFICAT DU CHEF DE SERVICE et DU CHEF D'ETABLISSEMENT de votre pays** attestant qu'ils vous accueilleront à votre retour.
- 10 - CERTIFICAT DE LA BONNE PRATIQUE DE LA LANGUE FRANCAISE écrite et parlée**, à demander à l'Ambassade de France de votre pays (**niveau minimum B2 exigé**)
- 11 - CERTIFICAT MEDICAL DE BONNE SANTE** du médecin agréé de l'Ambassade de France.
- 12 - EXTRAIT D'ACTE DE NAISSANCE (ORIGINAL)**
- 13 - PHOTOS D'IDENTITE : 2**
- 14 - INSCRIPTION DFMS / A pour les candidats concernés**

ATTENTION :

**LES DEUX EXEMPLAIRES DOIVENT COMPORTER EXACTEMENT LES MEMES DOCUMENTS
ET RESPECTER L'ORDRE CI-DESSUS lors de l'envoi**